



aller au tribunal après une indemnisation

Par **valvac**, le **04/12/2012** à **16:10**

bonjour

Nous avons été victimes d'un accident dans un camping (d'un grand groupe) par le personnel du camping. Leur assureur a remboursé le prix forfaitaire de notre caravane rendue totalement inutilisable. Nous n'y avons pas retrouvé notre mise et surtout pas l'équivalent d'un nouvel achat de caravane. Ils ne nous ont pas dédommagés pour la perte de temps, les allers retours avec un nouveau véhicule, le venue de 2 personnes supplémentaires, les frais essence + péage pour deux véhicules + remorque, le temps passé à tout nettoyer, ranger et discuter des heures avec les experts au portable. Nerveusement cela a été très éprouvant pour nous, notre enfant et les personnes qui sont venues nous assister sur place, toujours dans le camping. La direction du camping n'a rien fait. Sauf nous dire qu'elle était assurée. Pourtant l'accident a eu lieu à cause de leur offre commerciale. C'est un service gratuit dans leur dépliant. Nous sommes donc victimes à 100%. Pourtant leur assureur n'a remboursé que sur la casse de la caravane. Pas le reste! Nous pensons nous tourner vers un tribunal pour statuer sur ce cas où le dirigeant d'un camping peut sans vergogne détruire le bien de ses clients, utiliser leur temps et leurs ressources personnelles comme bon lui semble, offrir une compensation dérisoire et continuer comme si de rien n'était avec les mêmes offres! C'est outrageant pour nous.

Devons-nous nous taire ou aller au tribunal pour demander des comptes à ce dirigeant? Vers quel type de tribunal se tourner?

Comment monter un dossier? Comme nous ne conduisons pas et que ce n'était pas notre véhicule qui était attelé à notre caravane, notre assureur ne nous aide pas.

Dans l'attente de toutes vos bonnes idées et commentaires,

Salutations